

## Registre des délibérations du conseil municipal

L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre à dix-huit heures trente minutes, le conseil municipal de la commune de Lussat, dûment convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie sous la présidence de monsieur Dominique DUCHÉ, maire.

**Date de convocation du conseil municipal :** le 27 août 2024

**Présents :** DUCHÉ Dominique, TISSANDIER Isabelle, LEY Pierre, MOREAU Nicolas, REIGNAT Cédric, BAUDRAS Thierry, GOUTTEFANGEAS Stéphane, CHARBONNEL-BRYAN Florence, BOURDERIONNET Isabelle, FRANCHAISSÉ Nicolas, GARRAUD Frédéric, DEMAS Agathe.

**Absents :** ARSAC Hervé, DELARBRE-BELOT Stéphanie

**Procurations :** ARSAC Hervé à DUCHÉ Dominique  
DELARBRE-BELOT Stéphanie à BOURDERIONNET Isabelle

**Secrétaire de séance :** TISSANDIER Isabelle

Approbation du procès-verbal de la séance précédente.....	1
Dossier d'appel d'offre travaux place de la Mairie : N° 24 09 02-1.....	2
Régularisation retenue de garantie société ISO France : N° 24 09 02-2.....	2
Subvention ACVMA : N° 24 09 02-3.....	3
Tarif cantine rentrée scolaire 2024-2025 : N° 24 09 02-4.....	3
Programme plantation 2024 .....	3
Généralisation du Compte Financier Unique (CFU).....	4
Rapport RPQS 2023 Basse Limagne.....	4
Questions diverses.....	4

### Approbation des procès-verbaux de la séance précédente

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, le procès-verbal de la séance du 25 juillet 2024.

## Dossier d'appel d'offre travaux place de la Mairie : N° 24 09 02-1

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal a décidé :

- dans sa réunion du 18 septembre 2023 de confier la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement de la Place de la Mairie au cabinet SERCA de Pont du Château.

Il propose à l'assemblée de lancer la consultation des entreprises. Pour cela il présente à l'assemblée des documents préparés par le cabinet SERCA de Pont du Château concernant :

- les travaux d'aménagement de la Place de la Mairie.

Le DCE : dossier de consultation des entreprises comprend :

- le règlement de la consultation,
- l'acte d'engagement,
- le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- le détail quantitatif,
- le bordereau des prix
- le plan de situation
- le plan d'état des lieux
- le plan des travaux
- coupes-types
- la déclaration des travaux

**Après en avoir délibéré le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **approuve le DCE - dossier de consultation des entreprises,**
- **décide de lancer la consultation**
- **autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives concernant ce dossier.**

## Régularisation retenue de garantie société ISO France : N° 24 09 02-2

Monsieur le Maire et Madame TISSANDIER Isabelle informent à l'assemblée qu'une retenue de garantie de 2.051,63 € appliquée à l'entreprise ISO FRANCE, titulaire du lot n° 4 Façade et Enduit du marché « Création d'un Espace Culturel », ne lui a pas été reversée.

L'entreprise ISO France est fermée définitivement suite à une procédure collective, la commune se trouve désormais dans l'impossibilité de lui reverser la retenue de garantie.

En conséquence Monsieur le Maire propose de laisser cette somme acquise à la collectivité et d'émettre un titre au 7588 afin de clôturer ce dossier.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la régularisation de la retenue de garantie à la société ISO France.**

### **Subvention ACVMA : N° 24 09 02-3**

Monsieur le maire informe l'assemblée que l'association ACVMA est venue gracieusement exposée des véhicules d'époques lors de la commémoration du 8 mai 2024 et propose de verser à cette association une subvention exceptionnelle pour cette prestation à hauteur de 200,00 €uros.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le versement de la subvention de 200,00 €uros à l'association ACVMA et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer le mandatement correspondant.**

### **Tarif cantine rentrée scolaire 2024-2025 : N° 24 09 02-4**

Madame Isabelle TISSANDIER Isabelle, adjointe chargée des écoles, rappelle les prix pratiqués des repas de la cantine scolaire par l'entreprise API RESTAURATION pour l'année scolaire 2023-2024 à savoir :

- Repas enfant : 3,615 € HT + 0.18 € H.T (pain) soit 4,00 € TTC
- Repas adulte : 4,676 € HT + 0.18 € H.T (pain) soit 5,12 € TTC

Elle indique à l'assemblée que la commune a reçu un courrier du prestataire API RESTAURATION indiquant qu'il n'y aura pas d'actualisation tarifaire prévue cette année.

Elle propose, pour la rentrée scolaire 2024-2025, de reconduire les mêmes tarifs que l'année scolaire dernière, soit :

- Repas enfant : 3,615 € HT + 0.18 € H.T (pain) soit 4,00 € TTC
- Repas adulte : 4,676 € HT + 0.18 € H.T (pain) soit 5,12 € TTC

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs suivants pour l'année scolaire 2024-2025 à savoir :**

- **Repas enfant : 4,00 € TTC**
- **Repas adulte : 5,12 € TTC**

### **Programme plantation 2024**

Monsieur Thierry BAUDRAS, Conseiller délégué, présente à l'assemblée un dossier préparé par Madame VIALARD, de la mission des Haies d'Auvergne Rhône-Alpes concernant l'aménagement et la plantation de haies sur la commune.

## Généralisation du Compte Financier Unique (CFU)

### Annexe 1 - Modèle de décision de passage au CFU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024,

Vu la note conjointe de la Préfecture et de la DDFIP du Puy de Dôme du 10 juin 2024

Je soussigné, M. le Maire de la commune de LUSSAT souhaite que les comptes de la commune de LUSSAT soient produits à partir de l'exercice 2025 sous le format du Compte Financier Unique.

La production des comptes de la commune de LUSSAT concerne les budgets suivants :

- Commune de Lussat (M57)
- Centre Communal d'Action Sociale (M57)
- Budget Annexe Production Energies Renouvelables (M4)

Dans cette perspective, outre l'adoption de la M57, il est rappelé que la collectivité est ou sera en mesure de dématérialiser ses documents budgétaires au format xml.

Fait à Lussat, le 2 septembre 2024

Dominique DUCHÉ

Maire de LUSSAT

## Rapport RPQS 2023 Basse Limagne

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le rapport sur le prix et la qualité du Service 2023 (EAU + SPANC) de la BASSE LIMAGNE sont à la disposition des conseillers municipaux intéressés.

## Questions diverses

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h20.**

## Signatures

DUCHÉ Dominique

TISSANDIER Isabelle